



N° 182

AOUT 2008

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

PETITION POUR UNE CONFERENCE NATIONALE POUR LE FINANCEMENT DU SPORT

Elle a été décidée, par plus de 50 comités réunis le 4 Juin, à l'initiative du CDOS. Un mécontentement général s'est exprimé concernant l'utilisation du CNDS qui est détourné, pour partie, de sa vocation première d'aide aux associations pour le développement du sport, et le soutien à leurs projets.

Elle figure à l'intérieur de ce numéro, vous pouvez la retrouver en allant sur notre site : www.cdos94.org, rubrique « actualités ». Cette pétition en ligne, nous vous demandons d'y souscrire largement, avec un simple petit « clic », on peut éviter que le sport prenne un grand « clac ». Vous pouvez y apporter vos commentaires personnels qui enrichiront le débat.

Le contenu a été repris dans la Lettre de l'Economie et du Sport, du vendredi 20 Juin. Notre réaction a intéressé la rédaction qui nous a confirmé que le mouvement sportif commençait à s'inquiéter sérieusement des orientations du Secrétaire d'Etat au sport. D'autres départements ne devraient pas tarder à rejoindre nos revendications, ils nous le témoignent déjà.

Nous avons auparavant adressé une lettre à tous les députés et sénateurs du Val de Marne pour leur faire part de nos inquiétudes ; à ce jour, deux députés nous ont répondu et ils ont interpellé Bernard LAPORTE, c'est peu, mais c'est un début.

Dans notre dernier édit « On ne peut pas jouer l'avenir du sport à la roulette », nous avons développé l'ensemble des problèmes que nous percevions tant au niveau national qu'à celui du département. Nous ne sommes pas hostiles à des réformes qui soient justes et équitables, elles doivent faire l'objet d'une large concertation. On peut repenser l'organisation du sport français en tenant compte des évolutions, tout particulièrement, de celle du secteur professionnel, et aussi des nouveaux besoins d'une société qui se transforme.

Pour notre part, nous avons le souci de défendre l'accès des pratiques sportives au plus grand nombre, pour lesquels il est nécessaire de consacrer les moyens. L'Etat doit indiquer avec précision ce qu'il entend soutenir et ce qu'il pense ne plus être de ses compétences.

Afin de définir une nouvelle politique sportive nationale, nous en appelons à la tenue d'une « conférence nationale » qui aborde clairement le financement du sport : qui fait quoi ? et qui finance ? C'est aussi simple et cette demande ne fait que reprendre le souhait du CNOSF.

Si l'Etat hésite, alors, nous le redisons, c'est le CNOSF qui doit être à l'initiative de ce « Grenelle du Sport » puisque c'est la mode ... En aucun cas, nous ne devons refaire des Etats Généraux qui ne furent qu'une parodie de concertation aboutissant à rien de bien concret.

Il est donc nécessaire que cette pétition soit massivement signée par les dirigeants mais aussi les adhérents, les éducateurs, les entraîneurs, etc ... D'autres départements et régions suivent notre initiative ou vont suivre, nous recevons des messages dans ce sens.

Nous devons montrer notre détermination à défendre le sport associatif, formidable lien social.

Christian Lopes

SCOOP94

Directeur de la publication
Rédacteurs
Traitement et Documentation
Dessins

Christian LOPES
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX
Gérard CHARPENTIER, Natahalie LASSOUED
Michel-Yves SCHMITT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Tél : 01 48 99 10 07 - Fax : 01 48 99 30 21 - Email : cdos@cdos94.org - www.cdos94.org

Mensuel gratuit - Tirage : 1200 exemplaires - N° ISSN 1761 4899

RAPPEL, RECUS FISCAUX

Une association peut émettre des reçus fiscaux pour les dons, si elle exerce une activité d'intérêt général. A ce titre, elle doit remplir trois conditions :

- être gérée de façon désintéressée
- ne pas être lucrative (fiscalisée)
- ne pas être exercée au profit d'un nombre restreint de personnes, notion donc d'utilité publique (1)

Si c'est le cas, l'association peut délivrer les reçus fiscaux qui donnent droit à réduction d'impôt. Seuil 2008, 75 % du montant des dons à concurrence de 495 euros pour l'année fiscale. Au-delà, le taux est de 66 % pour un montant de dons pouvant atteindre jusqu'à 20 % du revenu net imposable (au-delà de 20 %, report possible sur les 5 années suivantes)

Le reçu fiscal doit mentionner ce qui précède, il engage donc la responsabilité de celui qui le délivre.

(1) La reconnaissance d'utilité publique est propre à chaque association, celle qui l'a obtenue, par exemple une fédération, ne peut en faire bénéficier ses organes déconcentrés.

LES PARIS EN LIGNE

L'ouverture du marché Français devrait être effective dans le courant du 2e semestre 2009. La commission Européenne va examiner les propositions élaborées par Eric WOERTH, dont il a fait l'annonce au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue à Roland Garros, temple du tennis. Ce n'est pas pour rien que ce lieu a été choisi puisque le tennis est un des sports qui attire le plus les paris en ligne. La fédération Française de tennis est en pleine bataille judiciaire avec les entreprises qui veulent profiter du succès des internationaux et autres grands tournois.

Rappelons que la France est sous la menace d'une procédure d'infraction pour le monopole qu'elle exerce avec la Française des Jeux et le PMU.

La partie est loin d'être gagnée car les propositions françaises comportent des clauses de « protection » qui ne sont pas au goût des opérateurs. L'association européenne des jeux et paris (E.G.B.A) a déjà émis des réserves et demande « un cadre adapté à la nature transfrontalière des jeux en ligne », elle s'inquiète également de « l'interdiction ou limitation des paris à côte fixe, la forme la plus appréciée de pronostics sportifs »

L'EGBA se réserve donc le droit d'aller devant les tribunaux si la commission européenne accepte les propositions françaises en l'état.

Si ce sujet intéresse les acteurs du monde sportif, c'est qu'il est source de profits, les motivations sont différentes. En ce qui nous concerne, celle qui nous préoccupe est liée au CNDS même si sa réorganisation ne va pas dans le sens que l'on souhaite.

IRRESISTIBLE ASCENSION

Ce sont les « sports de nature » qui peuvent valoir ce qualificatif. Leur progression connaît un rythme annuel de 3,8 % depuis les six dernières années. On ne connaît pas moins de 2,5 millions de licenciés en 2006 selon le ministère (MSJSVA), alors que dans le même temps, les autres licences ne progressaient que de 10%.

A cette croissance, il conviendrait d'ajouter le chiffre des pratiques libres qui n'est pas comptabilisé, mais qui est, on le sait, encore et de loin beaucoup plus important.

Cet élan, selon une récente étude, entraîne des évolutions qui touchent à différents domaines : formations, diplômes, équipements, espaces et sites de pratique etc ...

En 2006, un diplôme sur trois délivrés par le MSJSVA relevait des sports de nature, nombre insuffisant par rapport aux besoins qui ne relèvent pas tous du sport fédéral associatif.

Cet engouement est devenu un fait majeur de société, c'est un enjeu de développement touristique et économique qui tend à valoriser l'environnement, sans oublier la dimension éducative qu'ils sont susceptibles de générer.

Il est bien évident que les zones rurales sont plus concernées que les régions fortement urbanisées qui disposent de moins d'espaces et de sites propices. Notre « petit » département a tout de même quelques atouts, avec tout particulièrement le pôle touristique de la « Boucle de la Marne », ses nombreux parcs et aussi ses sentiers de randonnées.

PARIS EN LIGNE

Ce thème a été l'objet d'une soirée qui s'est déroulée, le 29 Mai, dans l'amphithéâtre de la société Pernod à Thiais. Elle était organisée conjointement par la DDJS et le CDOS en partenariat avec la MAIF.

La soirée a réussi à mobiliser tous les acteurs du mouvement sportif dans leur diversité : uni ou omnisports, sections d'associations, comités départementaux, OMS, éducateurs salariés ou bénévoles, salariés administratifs, formateurs de l'INSEP, ainsi que des élus et employés des collectivités territoriales.

On a constaté également une diversité importante au niveau des disciplines sportives : plus de 30 sports étaient représentés, soit au total quelques 140 personnes pour une salle qui pouvait en contenir 150, ce qui démontre tout l'intérêt porté à ce sujet.

Le Président Christian LOPES ouvrit la séance par un bref discours laissant ainsi la place au juriste de la MAIF qui aborda avec précision le premier thème : responsabilité et transport des personnes. Son intervention fut écoutée avec beaucoup d'attention, elle donna lieu ensuite à de très nombreuses questions qui reçurent des réponses y compris du représentant de la DDJS, l'inspecteur Sabri HANY. Il faut avouer que nous avons eu du mal à canaliser le flot des interrogations ce qui ne permit pas d'aborder vraiment la deuxième partie. Cette soirée demande un prolongement avec la MAIF ou un autre partenaire, si nécessaire.

Monsieur Daniel GUERIN, Conseiller Général en charge du sport, nous ayant rejoint en cours de soirée, Christian LOPES lui laissa le soin de conclure, il ne manqua point de nous féliciter pour cette initiative.

Le dépouillement du questionnaire qui avait été distribué aux participants a laissé apparaître un taux de satisfaction de 96,83 % sur 63 réponses. Dans le même temps, on constate que 47,62 % ont besoin d'informations complémentaires.

Vous trouverez l'analyse complète des réponses sur notre site (www.cdos94.org)

Nous n'avons pas manqué aussi de remarquer qu'à peine la moitié des personnes connaissaient les formations organisées par le CDOS et à peine 30 % le CRIB. Point positif, plus de 82 % après lecture de la plaquette CRIB, pourraient faire appel à celui-ci.

Avec l'aide de la DDJS, nous avons établi un nouveau listing des associations sportives, dès ce numéro, ce mensuel leur sera envoyé.

J.O 2016

Le CIO a désigné, le 4 Juin, les villes qui ont été sélectionnées pour prétendre accueillir les Jeux d'Été en 2016.

Il s'agit de Rio de Janeiro, Tokyo, Madrid (encore ...) et Chicago, cette dernière étant favorite en raison de l'alternance des continents. La ville de Doha a été écartée en raison du climat chaud qui sévit l'été dans cette région.

FONDATION DE FRANCE

Un appel à projets a été lancé par cette fondation sur le thème « ALLEZ LES FILLES » ; la pratique sportive, facteur de développement pour les adolescentes des territoires sensibles.

Vous pouvez trouver tous les éléments pour y répondre sur le site : www.fondationdefrance.org. La date limite de réception des dossiers a été fixée au 5 Septembre 2008.

PETITION, LE POINT

Elle a déjà recueilli plus de 150 signatures sur le net, mais aussi en version papier, nous remercions les OMS de s'y associer.

De son côté, le CROS IDF a réuni les présidents des CDOS, le 30 Juin, pour envisager une initiative commune afin d'interpeller les parlementaires Franciliens. Nous sommes tombés d'accord sur un texte rappelant le rôle du CNDS et notre attachement à la pertinence du niveau départemental et la place de l'Etat à ce niveau. Ce message sera bientôt sur notre site.

CHALLENGE OLYMPIQUE DES FAMILLES

Celui-ci s'est déroulé, le dimanche 15 Juin, au Parc du Tremblay, sous un ciel maussade, fort heureusement la pluie n'a fait qu'une apparition à 17 heures 15, mais hélas au moment de la remise des récompenses.

Cette cérémonie s'est déroulée sous les parapluies en présence du Président Christian FAVIER et du Conseiller Général Daniel GUERIN en charge du sport, et aussi sous le signe de la bonne humeur.

En raison de l'incertitude du temps, la clôture des inscriptions a été largement dépassée, ce qui a permis au total d'enregistrer la participation de 87 familles, venues « jouer à l'athlétisme », chiffre supérieur à l'an passé. Par contre, la fréquentation des autres activités proposées a été en diminution. Quand le soleil est absent ou presque, le public devient frileux ; ce sont les aléas des manifestations en plein air, ceci aurait pu être pire ! Au demeurant, le 15 Juin étant placé sous le signe de la « Fête des Pères », et d'une soirée de foot européen, la baisse de fréquentation était donc faible et conjoncturelle.

On peut, du reste, se poser la question de savoir si on pouvait accueillir un public plus important qu'en 2007 ? La réponse est négative. Nous souffrons d'un manque cruel de bénévoles, surtout à cette période où les manifestations sportives abondent et où les structures associatives n'arrivent plus à suivre.

De ce fait, la problématique de l'existence de cette journée pendant les Jeux du Val de Marne doit être mise en question dans sa forme actuelle, la prochaine équipe dirigeante du CDOS ne peut avoir à en décider en Février, ce serait trop tard. Nous devons y réfléchir dès maintenant et trouver d'autres idées qui conservent la lisibilité de notre action qui n'a pas été évidente.

Le Challenge Olympique des Familles est une action du CDOS qui cette année avait le label de « Journée Nationale Olympique » en partenariat avec le Conseil Général, la DDJS et le CNOSF. Il se situait aussi dans les Jeux du Val de Marne, nous ne pensons pas que ceci était bien compris du public et de nos partenaires.

Les grandes vacances seront l'occasion de réfléchir à ce sujet structurel afin qu'à la rentrée, on puisse apporter des propositions ; il est, du reste, toujours bon de se renouveler.

De leur côté, les Foulées Campinoises, rencontrent le même problème d'encadrement. La participation a dû être un peu inférieure à l'an passé, 54 personnes sur le 10,5 km et 72 sur le 3,5 km.

JEUX DU VAL DE MARNE JOURNEE SENSATION SPORT

Celle-ci a connu un vif succès et a bénéficié d'un temps agréable, ce qui est une revanche sur l'année précédente.

Le dispositif plus rapproché des activités sur la plaine centrale du Parc de Choisy a été une bonne initiative, le public y a trouvé son compte et les organisateurs aussi.

Le bilan officiel sera tiré, le 3 Juillet, au cours de la réunion du comité d'organisation.

MAINTENIR LE BOIS D'AUTEUIL

Après la reprise de la gestion des douze courts de tennis par la ville de Villecresnes, celle-ci a entrepris également de rouvrir la piscine. C'est ainsi que la population Villecresnoise va pouvoir profiter jusqu'à Septembre des trois bassins qui ont été remis en état. Le coût des travaux, soit 34 300 euros, a été pris en charge en totalité par la municipalité.

A terme, cette piscine devrait être intégrée au sein de l'intercommunalité du Plateau Briard, par son acquisition. Ce projet permettrait, s'il se réalise, de couvrir le grand bassin, afin de permettre aux scolaires et aux associations sportives de bénéficier de cet équipement toute l'année.

Le bois d'Auteuil devrait retrouver, petit à petit, sa vocation première : un complexe sportif dans un cadre merveilleux de verdure.

HEUREUSE LAUREATE

Il s'agit de Stéphanie SCOFFIER, habitante de Saint-Maur, qui a reçu une bourse de la Fondation de France de 7 500 euros.

Celle-ci devrait permettre à cette ex-patineuse de 24 ans, de mettre en place un programme de prévention des désordres alimentaires dans les sports.

Elle veut prouver que l'on peut allier minceur et santé ... souhaitons lui bonne chance !

VALIDES ET HANDICAPES REUNIS

Ils étaient quelques 500 à se retrouver, le lundi 11 Juin, sur le Parc de Choisy, des jeunes âgés de 8 à 13 ans pour la première édition de « Handi : Cap sur le Sport », organisée par la DDJS.

On peut dire que le résultat de cette journée est très positif, les buts ont été atteints : se mettre dans la peau d'un handicapé, faire du sport ensemble et partager le plaisir.

On peut dire encore que cette opération de « mixité » est un vecteur d'intégration sociale dont on a tant besoin.

EQUITATION

Le comité d'équitation grâce à son chargé de communication nous transmet comme chaque mois ses informations.

EXEMPLE A SUIVRE ...

Championnat Départemental de Dressage

C'est sous une météo peu clémente que s'est déroulé le dimanche 18 Mai 2008, sur la carrière de la Plaine St.-Hubert, le championnat départemental du Val de Marne de Dressage « Club et Amateur 3 » organisé par le Cercle Hippique du Bois de Vincennes.- Malgré des trombes d'eau, bonne ambiance et convivialité ont été les maîtres mots sur les carrés de dressage.- Le CHBV de Nogent-sur-Marne tient à remercier tous les Clubs et les cavaliers participants qui, pour certains, renouvellent leur confiance d'année en année : L'ACF, La Cartoucherie, le PC d'Huisy, le Haras de la Grange, le CE ASPTT, les Ecuries Rivière, le PC Saint Victor, Artimus, Bayard Equitation, le CE de Bry sur Marne, le CHM de Saint Maur sans oublier ses fidèles partenaires : Buscoz, Destrier et Hippopotamus Nogent-sur-Marne qui ont permis d'offrir aux vainqueurs de nombreuses récompenses.- Les remises de prix ont été honorées par la présence de Monsieur Jacques J.P. MARTIN Maire de Nogent-sur-Marne et pour la première fois par celle de Monsieur Christian LOPES Président du CDOS 94.

DISTINCTION

Nous avons le plaisir d'apprendre que Madame Hélène LUC venait de recevoir la Légion d'Honneur en présence de personnalités dont Raymond AUBRAC, époux de Lucie AUBRAC, grande résistante décédée l'an passé. Il a comparé Hélène LUC à sa femme pour ses nombreux combats, ce qui n'était pas un mince compliment.

Le mouvement sportif connaît bien Hélène LUC, sénatrice honoraire qui a assuré plusieurs mandats comme présidente du Parc Interdépartemental de Choisy le Roi, à ce titre nous tenions à lui adresser nos sincères et amicales félicitations.

ON PEDALE DANS LA CHOU

Ce titre illustre le bras de fer qui est engagé entre la fédération française de cyclisme (FFC) et l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Cette dernière entend faire la loi, interdisant à la FFC de pouvoir donner des autorisations aux organisateurs (ASO) des compétitions telles que : le Tour de France, Paris-Nice, Paris-Roubaix, le Dauphiné Libéré.

La FFC ayant passé outre pour Paris-Nice, l'UCI a suspendu le 12 Juin, la FFC jusqu'à la fin de l'année 2008, d'autres sanctions pourraient suivre. Ses sanctions ne sont, en réalité, qu'une nouvelle escalade dans l'intimidation de l'UCI, elles ne touchent ni les coureurs français, ni les épreuves citées dans le paragraphe précédent.

Le ministère s'est dit consterné, Roselyne BACHELOT et Bernard LAPORTE apportent leur soutien total à la FFC. Ils en appellent au dialogue et à la concertation pour résoudre la crise.

Nous espérons que le mot concertation s'appliquera aussi au financement du sport français que nous entendons défendre.

CNDS 2008, PARLONS CHIFFRES

Nous tenons à bien clarifier la situation. Au début de la campagne, l'enveloppe globale s'est élevée à 1 866 735 ? contre 1 745 195 ? en 2007, soit une hausse de 7 %, chiffre quelque peu trompeur, pour les comités et les clubs.

En effet, l'enveloppe à répartir, sans les actions prioritaires est celle qui nous intéresse, à l'examen du dernier tableau de la DDJS, suite à la réunion du 4 Juin à laquelle tous les comités avaient été conviés, on constate que la part revenant aux clubs et aux comités est de 1 179 743 ? contre 1 364 126 ?.

Il y a donc une diminution globale de l'ordre de 14,6 % qui résulte de l'action prioritaire « accompagnement éducatif », presque essentiellement,

274 719 €, somme qui sera loin d'être utilisée.

C'est une des raisons pour laquelle nous avons demandé dans notre pétition que ce financement non employé nous soit restitué. Il serait injuste que le mouvement sportif Val de Marnais soit ainsi pénalisé, alors que l'on avait annoncé au début de la campagne, une progression.

ET SI LE SPORT ETAIT MORTEL...

C'est le philosophe Jean Luc MARIN qui déplore la dénaturation du sport : désormais à qui s'identifier. On pourrait croire que le sport qui occupe les médias, qui génère chaque jour plus d'argent, partie prenante de l'économie et de la vie politique n'a jamais été aussi vivant qu'aujourd'hui. C'est l'avis du C.I.O. et de nombre d'industriels qui investissent dans le sport, celui du spectacle; il est possible que son déclin ait commencé, pour un jour, peut-être disparaître. Si les civilisations sont mortelles, le sport produit d'une civilisation, la nôtre, l'est aussi.

Le sport-spectacle ne consiste pas à pratiquer, même s'il peut y inciter ; il consiste à procurer du plaisir à celui qui le regarde et qui souvent s'identifie à ces nouveaux dieux des stades.

Le ressort d'identification a varié selon les époques, allant du groupe (les collèves Cambridge contre Oxford...) les communautés ethniques (pour les Noirs américains) ou religieuses, les castes, les villes ou les quartiers.

Cette identification ne pourra longtemps résister à la professionnalisation extrême qui fait des athlètes des mercenaires au service d'un manager. L'exploit va de pair avec le marketing qui peut faire autant la promotion de l'athlète que sa victoire, et le fait divers fleurit à chaque page des magazines prenant le pas sur les résultats sportifs.

Un autre philosophe, Robert REDEKER, lui aussi répète à l'envi que les grands sports populaires se sont abimés en "un violent catéchisme futuriste" hymne tapageur au clonage planétaire des grandes marques, des médias et des individus".

On est en droit de penser que la critique contre le sport n'est pas nouvelle. Que dire toutefois des champions millionnaires transformés en hommes-sandwichs publicitaires et les compétitions instrumentalisées à des fins diplomatico-économiques. Mais voilà les philosophes ont perdu de leur influence et leurs discours ou écrits sombrent dans l'indifférence.

Nous devons garder l'espoir que le sport, celui que l'on aime et qui s'est pratiqué depuis bien des siècles, renaisse de ses cendres s'il advenait qu'il ne meure un jour par la cupidité des hommes.

IL EXISTE DES FORMATIONS REUSSIES

C'est le 20 Juin, rue Tirard, que s'est tenue, sous la houlette de Lionel CASSES, une formation sur l'usage du défibrillateur, organisé par le CDOS.

Après une première annonce passée dans SCOOP de Mai dernier, la « piqûre » de rappel de Juin a amené une affluence de demandes de participation (au nombre de 33 au lieu de 20 prévues !)

Après la première partie théorique consistant en un jeu de rôle permettant de visualiser la manière d'intervenir face à une personne victime d'un malaise, la partie pratique a connu un franc succès un peu désordonné en apparence, compte tenu du nombre de participants (27), très attentifs à appliquer les procédures d'intervention.

Il a été possible de constater la simplicité des réactions élémentaires face à ce type de problème et la facilité d'utilisation de ce matériel dont la présence devrait se généraliser dans les mois à venir, dans les équipements publics, particulièrement les centres sportifs.

Le pot traditionnel a permis de confronter les idées sur le sujet traité, particulièrement le renouvellement de cette formation, la demande paraissait grande tant dans les comités que les clubs sur ce sujet important, le mouvement sportif étant toujours attentif aux aspects concernant la sécurité.

IL EXISTE DES FORMATIONS REUSSIES

C'est le 20 Juin, rue Tirard, que s'est tenue, sous la houlette de Lionel CASSES, une formation sur l'usage du défibrillateur, organisé par le CDOS.

Après une première annonce passée dans SCOOP de Mai dernier, la « piqûre » de rappel de Juin a amené une affluence de demandes de participation (au nombre de 33 au lieu de 20 prévues !)

Après la première partie théorique consistant en un jeu de rôle permettant de visualiser la manière d'intervenir face à une personne victime d'un malaise, la partie pratique a connu un franc succès un peu désordonné en apparence, compte tenu du nombre de participants (27), très attentifs à appliquer les procédures d'intervention.

Il a été possible de constater la simplicité des réactions élémentaires face à ce type de problème et la facilité d'utilisation de ce matériel dont la présence devrait se généraliser dans les mois à venir

JO DE PEKIN

Le CDOS qui s'est inscrit dans la démarche de soutenir la délégation Française possède encore des tee-shirts.

Si des associations désirent pour une manifestation en obtenir, ils peuvent s'adresser à notre secrétariat par téléphone, fax ou mail, dans la mesure de notre stock, une dotation pourra être faite.

LE CDOS ETAIT PRESENT ...

4 Juin

à la 2^{ème} édition de « Fête du Sport, les Filles »
au Parc de Choisy (JC.RAOU LX)

5 Juin à l'assemblée générale du C.D Sports de Glace
à Créteil (C.LOPES)

5 Juin à l'assemblée générale du Conseil Social
du Mouvement Sportif
à la Maison du Sport Paris 13e (R.GODEL)

5 Juin au Conseil d'Administration du Parc du Tremblay
à Champigny/Marne (R.BAUMANN)

9 Juin à la journée d'initiation et de découverte
"Handi : Cap sur le Sport !"
au Parc de Choisy (JC.RAOU LX)

14 Juin au départ de la Rand'Oh 2008
Maisons-Alfort/Saragosse (JC.RAOU LX)

20 Juin au Conseil d'Administration du Parc des Sports
de Choisy (T.BILLARD)

20 Juin à l'assemblée générale du C.D de Handball
à Saint-Maur (JC.RAOU LX)

21 Juin à l'assemblée générale du Comité
de l'Ile-de-France de Rugby, à Saint-Maur (C.LOPES)

30 Juin à la réunion de tous les CDOS
au CROSIF pour étude et réalisation d'un message
au gouvernement concernant le CNDS (C.LOPES)



Créteil, le 13 juin 2008

Monsieur François Fillon, Premier Ministre
et
Monsieur Bernard Laporte, Secrétaire d'Etat aux Sports

OBJET : Pétition pour une conférence nationale sur le financement du sport

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val de Marne, fort du soutien unanime de toutes les disciplines sportives adhérentes, en appelle à une mobilisation de tous les acteurs du mouvement sportif Val de Marnais (comités, clubs, entraîneurs, éducateurs, pratiquants ...) pour que cesse l'utilisation du CNDS à des actions qui ne sont pas de sa vocation.

Le détournement de ce fond dédié de sa mission première (l'aide financière aux projets associatifs pour le développement des pratiques locales et de l'encadrement) au profit du dispositif « accompagnement éducatif » mis en place par le Ministère, sans réelle concertation avec le mouvement sportif, n'est pas acceptable.

Nous demandons que les fonds « PNDS », compris dans le CNDS pour ce dispositif, qui n'auraient pas été employés pour l'année 2008, soit les 9/10^{ème}, soient redistribués au mouvement sportif puisque lesdits fonds lui sont normalement destinés.

Nous demandons un soutien de l'Etat (et non un désengagement) au sport associatif, ainsi qu'à la politique sportive des collectivités locales.

Nous constatons, en outre, qu'aucun financement spécifique n'étant prévu pour « l'accompagnement éducatif » en 2009, nous demandons que ce dispositif fasse l'objet d'un moratoire, afin qu'une véritable concertation soit organisée entre les enseignants d'EPS, les collectivités territoriales et les structures du sport associatif amateur.

D'autre part, les propositions du Secrétaire d'Etat, Bernard LAPORTE, qui semblent avoir été « actés » par le Conseil d'Administration du CNDS, ne sont pas acceptables en l'état :

- Nouvelle augmentation du seuil d'attribution des subventions déjà fixé à 450 euros par projet
- Favoriser les « têtes de réseaux » qui seraient de grosses structures dont on ne connaît pas encore le profil
- Suppression des commissions départementales, au motif que la pertinence de l'avis, serait celui de la région ;
Ce processus, même s'il s'inscrit dans la RGPP, est inadapté aux réalités de nos structures qui sont composées, à plus de 80 % par de petites associations qui assurent au quotidien le lien social de proximité dont on a tant besoin.

En conclusion : nous demandons qu'une conférence nationale sur le financement du sport, soit rapidement programmée en concertation avec le mouvement sportif, à tous les niveaux : nationaux, régionaux et départementaux. L'Etat doit tenir les engagements du Président de la République. Il ne peut pas se désengager par simple esprit d'économie, il doit être présent d'une manière juste et équitable.

Le Président du CDOS
Christian LOPES